



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 6 juillet 2026

DELIBERATION N°88/2026

BRETI-MODELISME – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

L'an deux Mil vingt-six, le 6 juillet, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur David LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le 30 juin 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h37

Membres en exercices : 29

Présent(e)s : 22

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 5

Absent(e)s : 2

Votants : 27

Présent.e.s (22) : M. LE BORGNE David, Mme BOUTEILLER Anne, Mme JOALLAND Dina, M. BOLZER Théo, M. RABEAU Olivier, Mme DAGORNE Jacqueline, M. BLOUIN Damien, Mme MAUTALENT Marie, M. DANGÉ Roger, Mme HÉLIN Alexane, M. CORDEIRO Dominique, Mme STRALKOWSKI Béatrice, Mme SUHARD Jocelyne, M. ROUAULT Eric, M. GIRAUD Paul, M. PLOTEAU Fabrice, Mme LEDUC Nolwenn, M. ROGIER-GUILLEROT Matthieu, Mme POULAIN Florence, M. ALLAIN Jérôme, M. DESPAS Jean-Pierre, M. LESBEC Patrick.

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (5) :

M. ROLLAND Sébastien donne pouvoir à M. TONNELIER Jean-Yves

Mme LE MOINE Nathalie donne pouvoir à M. GIRAUD Paul

Mme BONNET Catherine donne pouvoir à M. ROGIER-GUILLEROT Matthieu

Mme BENTZ Nathalie donne pouvoir à Mme POULAIN Florence

Mme RUBAUD Karine donne pouvoir à M. LE BORGNE David

Absent.e.s (2) : M. BENDARRAZ Fathi, M. TONNELIER Jean-Yves

Secrétaire de séance : M. BLOUIN Damien

La séance est levée à 20h08

N°88/2026 (7.10) : Breti-Modelisme – Avenant à la convention de mise à disposition des locaux

Rapporteur : M. Bolzer

M. Tonnelier n'a pas pris part au vote et a quitté la salle du conseil municipal.

L'association Breti-Modelisme occupe, par convention, la salle Louise Michel au bâtiment B du Pôle Sud depuis septembre 2025. Afin de répondre à leurs besoins en termes d'espace et d'installations fixes, ainsi qu'à la nécessité d'accès à un point d'eau, il est proposé un avenant à la convention de mise à disposition pour y ajouter l'espace cuisine du bâtiment B.

L'avenant à la convention est présenté en **annexe 2**.

Ceci exposé,

Vu l'avenant à la convention présenté en **annexe 2**,

Vu l'avis favorable de la Commission animation réunie le 22 juin 2026.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **Approuve les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux conclue avec Bréti-Modélisme ;**
- **Autorise le Maire à signer l'avenant.**

Pour extrait conforme

Le Maire



David LE BORGNE

Le Secrétaire

Damien BLOUIN